BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®
"AQUITAINE"

GRANDES CULTURES

DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA FORET
PROTECTION DES VEGETAUX
51,Rue Kiéser - 33077 BORDEAUX CEDEX
Tél. 56.00.42 03

Régisseur de Recettes
D.R.A.F. AQUITAINE
CCP BORDEAUX 6 700 09 P
C.P.P.A.P. N° 1859 AD

BULLETIN TECHNIQUE imprimé à la
Station d'Avertissements Agricoles
Directeur-Gérant : A. GRAVAUD
PUBLICATION PERIODIQUE

ABONNEMENT ANNUEL : 330 F

DLP-5-10-92 022011

------------ BULLETIN TECHNIQUE N° 14 ---------- N° ISSN 0763-7314-----

VENDREDI 2 OCTOBRE 1992

PRAIRIES :

* CIRPHIS : SURVEILLANCE DE RIGUEUR.

PRAIRIES

CIRPHIS

Le troisième vol de cette noctuelle défoliatrice est actuellement très actif. Les premières chenilles sont localement observées, parfois à des densités très élevées. Malgré la pousse vigoureuse des graminées prairiales en ce début d'automne, il semble que pour conserver une productivité correcte, il ne faille pas dépasser le seuil de 20 larves/m^2. Il est préconisé d'observer régulièrement les prairies à compter de la date de réception du présent bulletin, et durant les 3 semaines qui suivent.

En cas de dépassement du seuil d'intervention, un traitement peut être effectué à l'aide d'une spécialité pyréthrinoïde à la dose homologuée sur les vers gris en culture de maïs (voir tableau du dépliant AGPM/SPV joint au bulletin n° 6 du 25 avril 1992). Il est préférable d'attendre un délai de 15 jours après traitement avant la consommation de l'herbe par les animaux.

P56

LA STATION REGIONALE D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES PRESENTE

UNE JOURNEE D'INFORMATION SUR LA PROTECTION PHYTOSANITAIRE DU MAIS

LE 12 NOVEMBRE 1992 A L'AMPHITHEATRE DU LYCEE AGRICOLE DE DAX

organisée par les Agents de la Protection des Végétaux de la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt et le Lycée Agricole de Dax.

9h 00 -	Accueil des participants
9 h 30 -	Protection contre les insectes Le point sur la sésamie
10 h 30 -	Protection contre les maladies Le point sur le charbon des inflorescences
11 h 30 -	Lutte contre les mauvaises herbes

Les personnes qui désirent prendre le repas de midi au Lycée Agricole sont priés de retourner le bulletin ci-après avec un chèque de 65 F pour le règlement à l'ordre de l'Agent comptable du Lycée Agricole de Dax.

Le repas doit être impérativement retenu avant le 1er novembre 1992.

Nom : Prénom :

☐ Désire participer au repas du midi*

Nombre de repas : 65 F × =

☐ Ne désire pas participer au repas du midi*

Chèque à établir à l'ordre de l'Agent comptable du Lycée agricole de Dax et à retourner à :

Lycée Agricole de Dax-Oeyreluy
B.P. 1 - HEUGAS - 40180 DAX

* Cochez la case utile